



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Commerce extra-communautaire

Question écrite n° 7833

Texte de la question

M. Jacques Floch attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur les négociations du GATT et plus particulièrement sur l'exception culturelle. En effet, il serait souhaitable que le Parlement européen et la Commission des communautés européennes exigent que soient intégrées aux futurs accords une exception culturelle générale et illimitée afin de préserver la politique audiovisuelle européenne, les politiques audiovisuelles nationales et de rendre possibles les futures mesures nécessaires au développement de nos cinémas et de nos télévisions.

Texte de la réponse

Il est précisé à l'honorable parlementaire que la position du Gouvernement français - réaffirmée à maintes reprises - est que l'on ne peut assimiler les services audiovisuels à des biens et services courants. En conséquence, le Gouvernement français défend la thèse de l'exception culturelle qui paraît la seule de nature à prévenir toute remise en cause des réglementations, communautaires et nationales, et à maintenir un juste équilibre entre les cultures américaines et européennes. À cet effet, depuis plusieurs semaines, le Gouvernement français a multiplié les initiatives pour sensibiliser nos partenaires européens à nos thèses. Une mission a été confiée à un diplomate spécialiste de ces questions, afin d'expliquer notre position dans toute l'Europe communautaire et au-delà. La fermeté du Gouvernement français a porté ses fruits puisque le Parlement européen qui, dans un premier temps, s'était prononcé en faveur de la « spécificité culturelle », demande désormais à la commission d'obtenir l'exception. Par ailleurs, lors du séminaire qui s'est tenu à Mons les 4 et 5 octobre derniers et qui réunissait les ministres chargés de l'audiovisuel dans la Communauté, la présidence belge a conclu que l'exception culturelle permettrait de garantir les points fondamentaux que les Douze entendaient sauvegarder. Par ailleurs, lors du sommet de la francophonie, qui vient de se tenir à l'île Maurice, les quarante-sept pays représentés se sont prononcés à l'unanimité en faveur de l'exception culturelle.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7833

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 3986

Réponse publiée le : 13 décembre 1993, page 4484